

## FAQ

# Jours gagnants

**Q :** Est-ce que les codes de coupons sont sensibles à la casse ?

**R :** Non, mais ils incluent un tiret. Vous devez inscrire le tiret dans le code afin qu'il fonctionne.

**Q :** Est-ce que les participantes peuvent gagner plusieurs codes dans une seule commande ?

**R :** Oui. Il n'y a aucune limite au nombre de codes qui peuvent être obtenus dans une commande. Il faut simplement atteindre les paliers pour les obtenir.

**Q :** Si une cliente obtient plusieurs codes dans une seule commande, recevra-t-elle un courriel ou plusieurs courriels avec ses codes ?

**R :** Si elle obtient plusieurs codes dans une commande, elle recevra un courriel contenant plusieurs codes. Si elle obtient trois codes dans trois commandes séparées, elle recevra trois courriels distincts.

**Q :** Puis-je utiliser mes codes de coupons après le 30 septembre ?

**R :** Non. Tous les codes expireront après le 30 septembre.

**Q :** Si j'annule une commande, est-ce que les codes sont aussi annulés ?

**R :** Oui. Si vous annulez une commande dans laquelle des codes ont été utilisés pendant la période de la promotion ou pendant leur période de validité, vos codes seront perdus et vous ne pourrez pas les récupérer.

**Q :** Est-ce que les codes de coupons peuvent être offerts ?

**R :** Oui. Les codes ne sont pas strictement liés à une démonstratrice ou à une cliente. Ils peuvent être partagés, mais ils ne peuvent être utilisés qu'une fois. Toutefois, ils doivent être utilisés dans le même pays où ils ont été obtenus. Par exemple, s'ils ont été obtenus au Canada, ils ne sont valables qu'au Canada.

**Q :** Les participantes peuvent-elles appliquer leurs coupons à un produit qu'elles commandent s'il est de moindre valeur ?

**R :** Oui, mais elles perdent le montant des coupons qui n'est pas utilisé.

**Q :** Qu'arrive-t-il si une cliente n'a pas d'adresse de courriel ?

**R :** Une adresse de courriel est requise pour générer un code, donc pour participer à cette promotion, les personnes qui passent une commande doivent fournir une adresse de courriel. Une amie ou une démonstratrice pourrait offrir de fournir sa propre adresse de courriel pour recevoir le ou les codes au nom de la cliente. Elle n'aurait ensuite qu'à les lui transmettre.

**Q :** Est-ce que mes Primes créatives accumulées ou mes articles à 50 % de réduction comptent dans le montant des paliers ?

**R :** Non.

**Q :** Qu'arrive-t-il si une cliente obtient des codes de coupons, mais qu'elle ne reçoit pas de courriel ?

**R :** Il existe un grand nombre de fournisseurs de courriel et il est possible que le courriel soit envoyé dans leur dossier de courrier indésirable. Demandez-leur de vérifier d'abord ce dossier ; si elles n'y trouvent pas ce courriel, contactez l'Assistance aux démonstratrices au 00800 31 81 82 00 pour obtenir de l'aide.